



**Livret d'accueil
Unité de Soins Continus
A l'attention des familles**

Centre hospitalier d'Ussel

UNITE DE SOINS CONTINUS

05 55 96 40 44

Médecins intervenant dans le Service :

Du lundi au vendredi :

Docteur Mohammed ES SALHI (Responsable)

Docteur Daniel ROUBY

Docteur Laurent BARGOIN

Docteur Issoufou BALARABE

Docteur Zouhaier. MDIMAGH

Docteur Adel SEKMA

Les week-end – nuits et fériés :

Docteur Jean Luc GALLOIS

Docteur Daniel CURABET

Docteur Bassem HADIJI

Cadre de Santé : Madame Maryline DELBAST

En poste 24 heures/24 : 1 Infirmier – 1 Aide-Soignant

Ce livret, élaboré par l'équipe soignante réunit les renseignements et recommandations relatifs au séjour dans le Service.

1 – Droit à l'Information

Les proches peuvent téléphoner dans le Service à toute heure au **05 55 96 40 44** pour des nouvelles d'ordre général en évitant, dans la mesure du possible, **la tranche horaire 7 heures – 10 heures**, afin de faciliter et de respecter les soins.

Pour des renseignements d'ordre médical, vous pouvez appeler à partir de 12 heures 30 ou prendre rendez-vous dans l'après-midi avec un médecin les jours ouvrables. Le week-end et les jours fériés, la permanence médicale est assurée par les médecins-anesthésistes d'astreinte.

Afin d'éviter les appels téléphoniques multiples pouvant perturber les soins, il serait souhaitable que les familles choisissent un référent parmi eux qui pourra ainsi centraliser les informations et être le relais auprès de l'ensemble de l'entourage. Pour cela, l'équipe vérifiera avec vous les coordonnées de la personne référente.

Les chambres de l'Unité de Soins Continus ne sont pas équipées de téléphone, les appels se font par l'intermédiaire du personnel qui peut transmettre aux patients.

2 – Droit de visites

- **L'équipe médicale et paramédicale fixe le temps et le nombre de visites afin de garantir le repos et la sécurité de votre patient.**
- Elles sont réservées à l'entourage proche (enfants de plus de 12 ans), limitées à deux personnes en même temps.
- Après accord de l'équipe et du patient, les visites peuvent être autorisées *14 heures à 20 heures*.

3– Informations pratiques

- Nous vous demandons de bien vouloir apporter le nécessaire de toilette et les effets personnels si besoin, soit :
 - une trousse de toilette (brosse à dents, dentifrice, rasoir...)
 - une paire de pantoufles
 - une robe de chambre ou un peignoir
 - une boîte de mouchoirs en papiers
 - une paire de lunettes
 - les appareils dentaires et auditifs avec leurs boîtes de rangement.Le linge de toilette est fourni par l'hôpital.
- Il est déconseillé d'être hospitalisé avec des objets de valeur et de l'argent. Si votre proche en est porteur, l'argent sera déposé auprès du régisseur de l'hôpital puis devra être récupéré à la Perception. Si vous les conservez dans votre chambre, le Centre Hospitalier ne saurait être tenu responsable en cas de perte ou de vol.
- Pour des raisons d'hygiène, les fleurs et plantes ne peuvent être acceptées dans les chambres. Par contre, les objets personnels, les photos, les livres et revues..., sont admis.
- Les confiseries et autres denrées alimentaires ne seront admises qu'après validation du personnel

L'équipe soignante reste à votre disposition pour toutes demandes particulières.

Si vous êtes confrontés au décès de l'un de vos proches, n'hésitez pas à nous faire part de vos attentes même personnelles.